



Commune de VILLECHENEVE

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 24 septembre 2020

| | | | |
|------------------|------------------------|------------|--------------------------|
| PRESENTS: | Mr CHAZELLES | Bernard | Maire |
| | Mr SARCEY | Claude | 1er Adjoint |
| | Mr FAVRICHON | Nicolas | 2 ^{ème} Adjoint |
| | Mr PIQUET | Bruno | 3 ^{ème} Adjoint |
| | Mme FAURE | Ginette | Conseillère |
| | Mme DUMAS | Aurélia | Conseillère |
| | Mme PEYRE DE FABREGUES | Karine | Conseillère |
| | Mr LARGE | Cyril | Conseiller |
| | Mr BLANC | Daniel | Conseiller |
| | Mme HOSTIN | Christelle | Conseillère |
| | Mr MOREL | Cédric | Conseiller |
| | Mme SECOND | Virginie | Conseillère |

Excusés :

Mme Christelle CHICARD donne pouvoir à Mr Nicolas FAVRICHON

M. Jean-Baptiste BROSSAT donne pouvoir à M. Bruno PIQUET

Secrétaire de séance : Mr PIQUET Bruno 3^{ème} Adjoint

Début de la réunion : 20h30

1/ Délibération concernant l'avenant à la convention « réseau des bibliothèques »

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun et l'embauche d'un coordinateur.

Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs de sa bibliothèque mais aussi à ceux du réseau grâce aux nouvelles pratiques et au catalogue commun.

Il rappelle qu'un coordinateur a donc été recruté par la CCMDL le 12 juin 2017. Le logiciel DECALOG est en service depuis le 27 juin 2017.

Monsieur le Maire précise que le financement du poste de coordinateur par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes et par le département du Rhône est prolongé pour une durée d'un an soit du 12 juin 2020 au 11 juin 2021.

Il informe donc le Conseil municipal de la nécessité d'un avenant à la convention avec la CCMDL.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 à la convention, avec ces objectifs et engagements.

2/ Délibération concernant la convention avec la CC-MDL relative à la réalisation des travaux d'aménagement de voirie.

La CCMDL est seule compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Un programme de travaux est réalisé chaque année à partir

d'une enveloppe budgétaire établie au moment du vote du budget primitif et répartie entre les communes en fonction de différents critères.

La commune de Villechenève a réalisé des travaux d'aménagement de voirie dépassant l'enveloppe allouée par la CCMDL

L'article L 5214-16 V du code général des collectivités territoriales permet la mise en place de fonds de concours entre collectivités.

Les travaux consistent en la réfection du chemin Vilette et la mise en œuvre de PATA.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à **47.689,29 €**. En 2020, l'enveloppe financière allouée à la commune par la CCMDL est de 44.902,13 €. La différence entre le montant définitif des travaux et l'enveloppe financière sera à la charge de la commune en tenant compte du FCTVA.

3/ Délibération concernant le renouvellement du contrat d'assurance groupe risque statutaire

Monsieur le Maire expose que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune des charges financières, par nature imprévisibles. Pour se prémunir contre ces risques, la commune a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance.

La commune a demandé par délibération 2020_003 du 14/01/2020, au cdg69 de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence avec négociation nécessaire à la souscription de ce contrat d'assurance, d'une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2021, pour la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux.

Le Conseil municipal approuve les taux des prestations négociés pour la collectivité par le cdg69 dans le contrat-cadre d'assurance groupe, et décide d'adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 pour garantir la commune contre les risques financiers des agents affiliés au régime CNRACL et agents affiliés au régime général (IRCANTEC).

4/ Délibération concernant la mise en place d'un titulaire et d'un suppléant syndicat du câble

Le conseil Municipal décide de nomme Mr Claude Sarcey en tant que titulaire, et Mr Nicolas Favrichon en tant que suppléant.

5/ Subvention 2020

Etant donné la conjoncture actuelle associée aux recettes en baisse, le Conseil municipal décide de limiter les subventions accordées cette année, à 3 associations.

- Le restaurant scolaire
- L'aide aux devoirs (APE)
- Groupement des 4 cantons.

6/ Mutuelle complémentaire « Ma commune ma santé »

Monsieur le Maire explique au membre du conseil municipal l'utilité de mettre en place une mutuelle communale. Ce dispositif est porté par l'association ACTIOM (actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat).

Grâce à la mise en place de l'action « Ma commune, ma Santé » de l'association Actiom, la commune peut permettre à ses administrés de bénéficier d'une mutuelle santé négociée à moindre coût et accessible à tous, comme dans plus de 2300 communes partenaires en France.

Elaborée pour améliorer l'accès aux soins et générer du pouvoir d'achat, cette action a pour but de favoriser le retour dans le système de soins pour certains et d'alléger le coût des cotisations pour beaucoup d'autres.

Madame Karine PEYRE DE FABREGUES se charge de prendre contact avec les membres de l'association pour un complément d'informations et par la suite, de mettre en place une réunion publique afin d'informer la population.

7/ Installation reprise professions médicales, paramédicales et commerces (travaux induits)

Suite à la demande d'un ostéopathe qui souhaite venir s'installer 2 jours / semaine sur la commune, les élus réfléchissent à un local susceptible d'être aménagé afin d'accueillir plusieurs professionnels paramédicaux. La priorité est de trouver un local en rez-de-chaussée afin de pouvoir l'agencer et accueillir par la suite des professionnels de santé. Une réflexion est en cours sur les travaux à effectuer.

8/ Renforcement du réseau distribution d'eau secteur les Placettes

Le SIEMLY, syndicat des eaux, a alerté la commune sur le fait que le réseau d'eau sur le secteur des Placettes est sous dimensionner pour alimenter les maisons qui se construisent dans le secteur. Il est demandé à la commune de réaliser un renforcement de l'antenne. Un chiffrage sera transmis par le SIEMLY à la commune.

9/ Prospective 2021-2026

Elaboration schéma directeur pour une nouvelle énergie du village. Le but étant d'engager une réflexion sur divers projets.

10/ Tour de table des commissions

- Voirie : travaux de la Ronze ont été réalisés par les employés communaux sous la conduite de Mr Bruno Piquet, responsable de la commission voirie, pour un linéaire de 160 mètres. Ce qui représente un coût d'environ 1200 euros.
- Communication : réalisation d'un guide d'informations pratiques concernant la commune pour distribution aux nouveaux arrivants.
Une page facebook a été ouverte.
Réflexions en cours pour le prochain bulletin municipal sachant que l'activité associative 2020 tend vers zéro de part les mesures sanitaires.
- CME : rencontre pour l'organisation du ramassage de déchets. Distribution de flyer.
- Réunion des associations prévue le samedi 3 octobre à 10h00 à la salle de la Poste.
- Intervention des pompiers a eu lieu concernant la sécurité des bâtiments.

11/ Désignation des membres de la commission de contrôle (élection)

Désignation de Mme Ginette FAURE en tant que titulaire et Mme Aurélie DUMAS en tant que suppléante.

12/ Question diverses

- Les copieurs ont été changés. L'ancien copieur couleur de la mairie a été transféré à l'école.
- Prochain conseil le 22 octobre 2020

La séance s'achève à 00h00.

Fait en Mairie, le 29 septembre 2020
Le Maire,
Bernard CHAZELLES

